

# FLASH INFOS 67 N° 11

## OPÉRATION PERDRIX – REPEUPLEMENT DE TERRITOIRES



### POUR QUE REVIVE LA PERDRIX EN ALSACE !

La commission Petit Gibier de la FDC 67 réunie en date du 11 avril, avec son Président Pascal Kentzinger, a décidé de proposer au CA de la FDC de lancer une "Opération Perdrix Grise" sur le département, en se basant sur les résultats probants obtenus par Pascal Perrotey-Doridant sur son lot de chasse de Gerstheim (cf. IC67 n° 75/2018).

Après 4 années de réintroduction de perdrix grises, en développant des cultures à gibier (sorgho graine, trèfle, luzerne) et en mettant en place un agrainage conséquent et permanent (365 jours par an) à l'aide de blé, des perdrix lâchées à 12/14 semaines dans des parquets ont colonisé son territoire et se sont reproduites.

C'est pourquoi le CA, en date du 16 avril, a validé le projet pour la saison 2019/2020 et a débloqué la somme de 20 000 € pour cette opération.

L'opération s'arrêtera dès les 20 000 € atteints. Dépêchez-vous de répondre !

#### La FDC 67 prend en charge :

- 75 kg de blé par agrainoir (avec une trémie spiralée), alimenté toute l'année en blé exclusivement (remboursé sur production de la facture).
- 1 compagnie de perdrix (couple d'adultes + jeunes de l'année) par bouquet de 5 agrainoirs groupés autour de la cage de pré-lâcher (limité à 15 agrainoirs/lot, soit 3 compagnies).
- 50 % sur l'achat de cage de pré-lâcher pour perdrix, fournie par la FDC (limité à 3 par locataire). Coût de la cage de pré-lâcher environ 100 €.

Le budget maximum alloué par la FDC par locataire correspondra à 3 fois le montant des cotisations annuelles payées à la FDC (Adhésion Territoire + Suivi Territoire + FARB). Cette somme est indépendante des autres subventions.

#### De son côté, le locataire de plaine s'engage :

- ✓ à renvoyer la demande ci-après à la FDC 67 avant le 2 mai 2019,
- ✓ à ne pas tirer de perdrix pendant 2 ans,
- ✓ à transmettre par la suite la ou les photo(s) de chaque installation (cage + 5 agrainoirs) dans son environnement, ainsi qu'une carte du lot avec l'emplacement des agrainoirs et si possible localisation GPS,
- ✓ à rendre opérationnels les agrainoirs avec trémie spiralée pour le 15 juillet 2019 (disponibles à la FDC pour 10 € l'ensemble – 5 € pour l'agrainoir + 5 € la trémie spiralée),
- ✓ à protéger l'installation contre les sangliers par une clôture, si nécessaire,
- ✓ à respecter l'itinéraire technique qui lui sera remis.



*Modèle de cage, à installer à l'ombre (haie)*

### **CAGE DE PRE-LÂCHER : COUT ENVIRON 100 €**

Cage de pré-lâcher pour perdrix, permet de réintroduire et d'implanter des compagnies sur votre territoire.

Cage réalisée en grillage serrurier galvanisé.

Munie d'un sas de pré-lâcher modulable avec 2 portes coulissantes et d'un toit en filet volière (plus de souplesse) pour éviter de blesser les oiseaux.

Ce filet est :

- tressé sans nœud,
- stabilisé aux UV,
- imputrescible,
- découpé en mailles carrées de 50mm,
- équipé d'un ralingue noire en polyéthylène de diamètre 3 entièrement cousue au pourtour du filet ce qui augmente fortement la résistance. Diamètre du fil : 1,8mm.

10 à 12 perdrix de taille adulte

Assemblage par serre-câbles fourni

Dimensions : 200x100x40cm

# Opération Perdrix Grise – Repeuplement des territoires

## Saison 2019/2020

Demande de participation à renvoyer avant le 2 mai 2019  
à la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin, Chemin de Strasbourg à 67170 Geudertheim

Nom & prénom : .....

Adresse .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Locataire du ou des lots : .....

.....

.....

Nombre d'agrains en service actuellement : .....

Nombre d'agrains à mettre en place d'ici le 15 juillet : .....

Nombre de cage(s) de pré-lâcher commandée(s) : .....

Joindre un chèque de 50 €, libellé à l'ordre de la FDC 67, par cage de pré-lâcher commandée.

**Je, soussigné•e, M ....., m'engage\* :**

- ✓ à ne pas tirer de perdrix pendant 2 ans,
- ✓ à transmettre par la suite la ou les photo(s) de chaque installation (cage + 5 agrains) dans son environnement ainsi qu'une carte du lot avec l'emplacement des groupes d'agrains et si possible localisation GPS,
- ✓ à rendre opérationnels les agrains avec trémie spiralée pour le 15 juillet 2019,
- ✓ à protéger l'installation contre les sangliers par une clôture, si nécessaire,
- ✓ à respecter l'itinéraire technique qui me sera transmis par la FDC.

Fait à ....., le .....

Signature :

\* le non-respect de ces conditions entraînerait l'arrêt immédiat de l'expérience et la FDC 67 se réserverait le droit de réclamer le remboursement des sommes engagées.

M. Pascal Perrotey-Doridant nous propose une visite de son territoire et de ses installations le vendredi 10 mai 2019 à 15h00. Rendez-vous sur le parking devant la mairie d'Obenheim (possibilité d'acquérir des agrains sur place).